

2 orig. + 1 copie Authent. de 18-3-53

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Gironde-
Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
CANTON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 Février 1953 1953

OBJET :
aux lettres
3027

L'an mil neuf cent ~~cinquante trois~~, le 26 du mois
d'Février, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Reguioni, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 21 Février 1953 1953.

NOMBRE de
Membres municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Reguioni, Veysière, Rocheteau,
Chamboulen, Fraudaud, Bujard, Guillaud, Lafour, Lefa-
gne, Couil, Bouchet, Baudet, Féraudeau, Donsoy, Pouget.

DATE
L'original, à la porte
inscrite, du compte
de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

Le Conseil demande à l'Administration des P.T.T.
que soient fournies, posées et mises en service :

- 1 boîte sur la route de St Sulpice de Royan (entre
la Gendarmerie et Derman)
- 1 boîte à la Côte 304 (Eglise Manigault)

Les frais incombant à la ville seront imputés sur le
Cotage de guerre correspondant.

VU

La Rochelle, le 10 Mars 1953

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson.

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. _____
les autres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

Le vote a eu lieu au
public, établir à
la désignation de
l'acte (Art. 51 de la loi
du 28 avril 1884).

En cas de non
présentation à la suite
de la désignation de
l'acte (Art. 57 de la loi
municipale).